



**19^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES
LÉGISLATIVES RÉGIONALES EUROPÉENNES
ET
FORUM MONDIAL DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES RÉGIONALES ET
INFRANATIONALES**

Fiche synthèse

- ACTIVITÉS**
- Activités de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes (DANRIE)
 - Milan (Italie)
 - 23 et 24 octobre 2015
- PARTICIPANTS**
- M. François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
 - M^{me} Laurence Gaboury, conseillère en relations interparlementaires et internationales
- CONTEXTE**
- La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) est une organisation regroupant les présidents des parlements régionaux de huit États membres de l'Union européenne (UE) (74 régions représentant plus de 200 millions de personnes).
 - Plus précisément, la CALRE rassemble :
 - les parlements des communautés autonomes de l'Espagne;
 - les conseils régionaux de l'Italie;
 - les parlements des Länder de l'Autriche;
 - les parlements des Länder de l'Allemagne;
 - les assemblées des régions et communautés de la Belgique;
 - le Parlement autonome d'Åland (Finlande);
 - les assemblées régionales des Açores et de Madère (Portugal);
 - les assemblées de l'Écosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord (Royaume-Uni).
 - La CALRE est composée de trois organes principaux : la présidence, le comité permanent et l'assemblée plénière. Cette dernière réunit les présidents des parlements membres sur une base annuelle afin de faire le point sur le travail réalisé au cours de l'année, d'adopter une déclaration institutionnelle et d'élire un nouveau président.

CONTEXTE (SUITE)

- Les objectifs de la CALRE s'articulent principalement autour de l'atteinte d'une plus grande reconnaissance des parlements régionaux dans le processus d'intégration européenne afin de garantir le principe de subsidiarité des régions au sein de l'UE.
- En tant que parlement d'État fédéré, l'ANQ est invitée à prendre part aux sessions plénières de la CALRE à titre d'observatrice.
- Plusieurs membres de la CALRE sont des partenaires de l'ANQ au niveau bilatéral. C'est le cas des parlements de la Bavière, de la Catalogne, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie – Bruxelles.
- Dans le cadre de sa 19^e assemblée plénière, la CALRE a organisé un Forum mondial des assemblées législatives régionales et infranationales qui réunissait des organisations interparlementaires d'Europe, des Amériques et d'Asie.
- L'objectif de ce forum était d'approfondir les relations entre les différentes organisations interparlementaires et de renforcer le travail des législateurs par la mise en commun des différentes expériences législatives et le partage des bonnes pratiques de gouvernance.
- L'ANQ entretient des relations institutionnelles avec certaines organisations parlementaires invitées dont le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE) et le Comité des Régions, en plus de la National Conference of State Legislatures (NCSL), dont elle est membre.
- Il s'agit de la sixième participation de l'ANQ aux sessions plénières de la CALRE, après celles de Venise (Vénétie) en 2006, de L'Aquila (Abruzzes) en 2011, de Mérida (Estrémadure) en 2012, de Bruxelles (Région Bruxelles-Capitale) en 2013 et de Saint-Jacques-de-Compostelle (Galice) en 2014.

THÈMES

Assemblée plénière de la CALRE

- La cyberdémocratie
- L'immigration
- La politique de cohésion
- Le principe de subsidiarité
- L'égalité des genres

Forum mondial

- La compétitivité et les nouveaux paradigmes de la croissance
- La relation entre le citoyen et l'État
- L'agriculture durable
- Le développement durable et régional
- La gouvernance à plusieurs paliers

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Lors du Forum mondial, présenter le rôle joué par les États fédérés en matière de relations internationales et plus particulièrement celui du Québec avec la doctrine Gérin-Lajoie.
- Approfondir les connaissances de l'ANQ sur la CALRE, sur son mode de fonctionnement, ainsi que sur les thématiques qu'elle aborde.
- Renforcer les relations bilatérales de l'ANQ avec ses partenaires institutionnels et développer son réseau auprès des acteurs de la politique régionale européenne.
- Faire valoir les champs de compétence du Québec et représenter les intérêts de la société québécoise au travers des thèmes abordés.
- S'enquérir des réalités politiques et parlementaires avec lesquelles doivent composer les élus régionaux européens.
- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'ANQ auprès des institutions régionales parlementaires européennes.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Dans le cadre des travaux de l'Assemblée plénière, le vice-président de l'ANQ a présenté aux présidents des parlements membres de la CALRE les mesures mises en place par l'ANQ pour renforcer la participation citoyenne et la transparence des institutions démocratiques. Ce thème constitue par ailleurs l'un des objectifs du groupe de travail sur la cyberdémocratie.
- En outre, le vice-président a pu prendre la mesure des défis auxquels sont confrontés les parlements des régions européennes en ce qui concerne le système d'asile européen et l'accueil des réfugiés en provenance du Proche-Orient. Il a, par ailleurs, pris connaissance des mesures concernant l'application du principe de subsidiarité de l'UE et, à cet égard, il a assisté à une présentation sur le renforcement de la régionalisation et de la coopération en Europe.
- La participation de l'ANQ à cette assemblée a permis d'approfondir la compréhension du fonctionnement de cette organisation et de mieux appréhender les préoccupations des législateurs des régions d'Europe.
- Dans le cadre du Forum mondial des assemblées législatives régionales et infranationales, le vice-président a informé ses homologues de l'expérience de l'Assemblée nationale en matière de diplomatie parlementaire et du rôle des États fédérés sur la scène internationale.
- À l'issue du Forum, les participants ont adopté et signé le «Manifesto of regional, sub-national and national Legislative Assemblies in Federal States for a true democracy».

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE) - Ces activités ont permis à l'ANQ de maintenir son réseau de contacts avec des assemblées législatives régionales européennes et d'élargir son réseau à d'autres parlements avec lesquels elle n'entretient pas de contacts réguliers dans le cadre de ses relations interparlementaires.

COÛT	- Per diem et autres frais	5 222,92 \$
	- Transport	3 464,86 \$
	Total	8 687,78 \$